COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

POURSUITE DE LA REFONTE RÈGLEMENTAIRE | Le règlement 685 remplace le règlement 572 après une démarche de consultation et d'ajustement

Terrasse-Vaudreuil, le 7 juillet 2026 – La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil informe la population que le règlement de zonage numéro 685, qui remplace le règlement numéro 572, a franchi une nouvelle étape dans le cadre de la révision du plan et des règlements d'urbanisme. Ce règlement vise à encadrer l'organisation du territoire, les usages permis, les normes d'implantation et certains types de projets, dans une perspective d'aménagement harmonieux du milieu de vie.

Le projet a été présenté lors d'une assemblée de consultation publique tenue le 30 juillet 2025. Une période de consultation écrite a ensuite été ajoutée jusqu'au 12 septembre 2025 afin de permettre aux citoyens de transmettre leurs observations. Les commentaires reçus ont été pris en compte et ont mené à des ajustements au projet avant son adoption finale par le conseil municipal en mai 2026. Des correctifs obligatoires demandé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont également été intégrés au cours des étapes suivantes.

La Municipalité rappelle que cette démarche s'est déroulée sur une période de plusieurs mois, a débutée avec le précédent conseil municipal et selon les étapes prévues par la loi. Des élections municipales ont eu lieu en novembre 2025, ce qui a aussi fait partie du contexte dans lequel le dossier a progressé. Le règlement 685 constitue maintenant la dernière étape de la procédure municipale avant l'issue de l'approbation prévue.

En termes simples, le règlement de zonage 685 précise ce qui peut être fait dans chaque zone du territoire, notamment en matière d'usages résidentiels, commerciaux, institutionnels et autres. Il encadre aussi certaines règles liées aux constructions, aux projets intégrés, aux droits acquis et à la protection de l'environnement. Il s'agit d'un outil de planification qui remplace l'ancien cadre réglementaire afin de mieux refléter la planification actuelle de la Municipalité.

L'urbaniste-conseil mandaté par la Municipalité a accompagné l'ensemble du processus, des présentations au conseil municipal (le précédent et l'actuel), de la rédaction des règlements à leur présentation en séance publique. La Municipalité souhaite rappeler que les échanges tenus en 2025 ont permis d'alimenter le travail de révision et de bonifier le projet avant son adoption.

« La révision du zonage est un exercice normal et encadré, qui demande du temps, de l'écoute et des ajustements. Nous avons voulu suivre chaque étape avec rigueur afin de proposer un règlement clair, conforme et adapté à la réalité de Terrasse-Vaudreuil. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement doit maintenant suivre l'étape référendaire prévue à la loi. Cette étape permet aux personnes habiles à voter de se prononcer, selon les modalités applicables, avant l'entrée en vigueur du règlement. Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le service d'urbanisme », a indiqué le maire de la Municipalité, M. Michel Bourdeau.

-30-

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil
514 453-8120, poste 221
info@terrasse-vaudreuil.ca